



FORMATION 7H A2 VERS A

7 heures

€ 200 €

Pour accéder à cette formation :

1. Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans (possible 3 mois avant les 2 ans d'obtention du permis)
2. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78), la seule manière de lever cette restriction est une régularisation

Ce tarif comprend :

- Gestion administrative
 - Prise en charge de la démarche d'enregistrement auprès de l'ANTS
 - Pochette pédagogique personnalisée ECF :
 - Fiches d'évaluation et de suivi
- Formation théorique : 2h
- Formation pratique hors circulation : 2h
- Formation pratique en circulation : 3h

Objectifs de la formation :

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratiques sécuritaire de la conduite
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

